

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026**  
**COMMUNE DE TAISSY**

La réunion a débuté le 10 mars 2026 à 18H30 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

**Etaient présents :** M. BARRIER Patrice, M. GA Thierry, Mme ROULLE Annie, M. TIAFFAY Patrice, Mme BARRERE Céline, M. VIELLARD Vincent, Mme DUCHESNE Madeleine, Mme CHALENÇON Danièle, M. CLAUDON Eric, M. DAVID Thierry, Mme DESCHAMPS Isabelle, Mme GOMMENNE Catherine, Mme MICHEL Rafaële, M. BARTHELEMY Jérôme, Mme DENHEZ Delphine, Mme DAUBENFELD Nicole, Mme THOURAULT Sylvie, M. ROYER Jean-Marc.

**Etaient absents excusés :**

M. LEFORT Clément a donné pouvoir à M. TIAFFAY Patrice

Mme GOMMENNE Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

**I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2026**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 3 février 2026 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.  
Le procès-verbal est adopté.

**II. DELIBERATIONS**

**1) - Vote des tarifs pour les sorties du centre aéré durant les vacances d'avril 2026**

Comme chaque année, le centre aéré propose des sorties pour les enfants inscrits.  
Pour les vacances d'avril, deux sorties sont retenues avec une participation des familles comme proposé ci-dessous :

*Les Papattes dans la Boue à Bouvancourt, 17 avril 2026 (3-5 ans et 6-13 ans, repas à la charge des parents) :*

Taissy / St-Léonard CAF / MSA	25€
Taissy / St-Léonard autres régimes	27€
Hors Taissy / St-Léonard CAF / MSA	27€
Hors Taissy / St-Léonard autres régimes	29€

*Padel au VO2 Cormontreuil, 2<sup>e</sup> semaine vacances d'avril (6-13 ans, ½ journée) :*

Taissy / St-Léonard	Supplément activité 5.60€
Communes conventionnées / Reims / Cormont.	" 6.65€
Extérieurs non conventionnés	" 7.80€

**Adopté par dix-huit voix pour et une abstention**

## 2- Mise à jour du tableau des emplois communaux

La commune de Taissy a délibéré lors du conseil municipal du 3 février 2026 pour la création de postes au sein de la crèche, il est donc nécessaire de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

Catégorie	Grade	D.H.S.	Nombre	E.T.P.	Total
<b>Filière administrative</b>					
A	Attachée principale	35	1	1	1
A	Attaché	35	1	1	1
B	Rédacteur	35(vacant)	1		
B	Rédacteur principal 2° classe	35 (vacant)	1		
B	Rédacteur principal 1° classe	35 (vacant)	1		
C	Adjoint administratif	35 (vacants)	2		
C	Adjoint administratif	22	1	0,62	0,62
C	Adjoint administratif principal 2° classe	35 (vacants)	2	0	0
C	Adjoint administratif principal 1° classe	35	3	3	3
<b>Total</b>					<b>5.62</b>
<b>Filière Technique</b>					
C	Adjoint technique	35	6	6	6
C	Adjoint technique	26/35	1	0,74	0,74
C	Adjoint technique principal de 2° classe	35 (2 vacants)	3	1	1
C	Adjoint technique principal de 1° classe	35 (vacant)	1	0	0
C	Agent de maîtrise	35	1	1	1
C	Agent de maîtrise principal	35 (vacant)	1	0	0
B	Technicien principal de 2° classe	35	1	1	1
<b>Total</b>					<b>9,74</b>
<b>Filière sociale</b>					
C	ATSEM principal de 1° classe	35	1	1	1
C	ATSEM principal de 2° classe	35	1	1	1
C	ATSEM principal de 2° classe	28/35	1	0,80	0,80
<b>Total</b>					<b>2,80</b>
<b>Filière Animation</b>					
B	Animateur territorial	35/35	1	1	1
C	Adjoint territorial d'Animation	35/35	4	4	4
C	Adjoint territorial d'Animation	33/35	1	1	1
C	Adjoint territorial d'Animation	30/35	2	1,70	1,70
C	Adjoint territorial d'Animation	25/35	1	0,71	0,71
C	Adjoint territorial d'Animation	22/35	1	0,62	0,62
C	Adjoint territorial d'Animation	20/35	2	0,57	1,14
C	Adjoint territorial d'Animation ppal de 2° classe	35/35	2	2	2
C	Adjoint territorial d'Animation ppal de 2° classe	17/35(vacant)	1		0
<b>Total</b>					<b>12.17</b>
<b>Filière Médico sociale</b>					
B	Auxiliaire de puériculture	35/35	1		1
A	Educatrice jeunes enfants	35/35	1		1
<b>Total</b>					<b>2</b>
<b>Total Général</b>					<b>32.33</b>

Adopté par dix-huit voix pour et une voix contre (Sylvie Thourault)

### 3 – Approbation du compte de gestion 2025

Le conseil municipal doit approuver les comptes de gestion 2025 établis par le Receveur pour le budget principal et le budget du CCA qui doivent être concordants avec les comptes administratifs établis par la collectivité.

Adopté par dix-sept voix pour, une voix contre (Sylvie Thourault) et une abstention

### 4 – Vote du compte administratif 2025

Le compte administratif 2025 pour le budget principal et le budget du CCA sont concordants avec les comptes de gestion établis par le receveur.

Ils peuvent se résumer comme suit :

<b>Compte Administratif Principal</b>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2025	2 510 137,89	2 683 966,61	173 828,72
	Résultat Antérieur Reporté	851 410,37	1 756 376,10	904 965,73
	Résultat à Affecter			1 078 794,45
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2025	3 195 064,99	2 833 157,22	-361 907,77
	Résultat Antérieur Reporté	263 869,37		263 869,37
	Résultat à Affecter			-98 038,40
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			0,00
	Investissement	34 900,00	534 767,06	499 867,06
<b>Résultat Cumulé 2025</b>		<b>6 855 382,62</b>	<b>7 808 266,99</b>	<b>952 884,37</b>

<b>Compte Administratif CCA</b>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2025	81 755,58	96 590,08	14 834,50
	Résultat Antérieur Reporté			0,00
	Résultat à Affecter			14 834,50
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2025	1 253,00	12 888,48	11 635,48
	Résultat Antérieur Reporté	19 652,62		-19 652,62
	Résultat à Affecter			-8 017,14
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			0,00
	Investissement	3 825,00	0,00	-3 825,00
<b>Résultat Cumulé 2025</b>		<b>106 486,20</b>	<b>109 478,56</b>	<b>2 992,36</b>

Adopté par seize voix pour (le Maire s'est retiré au moment du vote), une voix contre (Sylvie Thourault) et une abstention

## 5 – Affectation des résultats 2025 – CCA

Après avoir approuvé au cours de cette même séance, le compte administratif pour 2025 qui présente un excédent de fonctionnement de 14 834,50 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un déficit d'investissement de :

Un solde d'exécution globale de		Entraînant un besoin de financement de
-8 017,14		
Un solde des restes à réaliser		-11 842,14
-3 825,00		

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025,

Il est proposé d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

*Affectation en réserve au compte 1068 pour	11 842,14 €
* Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour	8 017,14 €
* Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour	2 992,36 €

**Adopté par dix-sept voix pour, une voix contre (Sylvie Thourault) et une abstention**

## 6 – Affectation du résultat - commune

Après avoir approuvé au cours de cette même séance, le compte administratif pour 2025 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 1 078 794,45 €,

Constatant que la section d'investissement du compte administratif de la commune fait apparaître :

Un solde d'exécution globale de		soit un déficit d'investissement de
-625 777,14		
Un solde des restes à réaliser		-125 910,08
499 867,06		

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025,

Il est proposé d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

*Affectation en réserves au compte 1068 pour	125 910,08€
* Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour	952 884,37 €
* Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses pour	625 777,14 €

**Adopté par dix-sept voix pour, une voix contre (Sylvie Thourault) et une abstention**

## 7 – Vote du budget primitif 2026 - CCA

Vu l'avis de la commission Finances du 5 mars 2026, il est proposé de voter le budget primitif 2026 du CCA comme suit :

Section de fonctionnement : 106 090,14 € et section d'investissement : 19 973,14 €.

**Adopté par dix-sept voix pour, une voix contre (Sylvie Thourault) et une abstention**

## 8 – Vote du budget primitif 2026 - COMMUNE

Vu l'avis de la commission Finances du 5 mars 2026, il est proposé de voter le budget primitif 2026 du CCA comme suit :

Section de fonctionnement : 3 726 514,37 € et section d'investissement : 1 096 799,14 €.

**Adopté par dix-sept voix pour, une voix contre (Sylvie Thourault) et une abstention.**

## 9 - Approbation du compte de gestion de la caisse des écoles

Le conseil municipal doit approuver le compte de gestion 2025 établi par le Receveur pour le budget de la Caisse des écoles, en sommeil depuis le 01/01/2023, qui doit être concordant avec le compte administratif établi par la collectivité.

**Adopté par dix-sept voix pour, une voix contre (Sylvie Thourault) et une abstention**

## 10 - Vote du compte administratif 2025 de la caisse des écoles

Le compte administratif 2025 pour le budget de la caisse des écoles est concordant avec le compte de gestion établi par le receveur.

Il peut se résumer comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2025			0,00
	Résultat Antérieur Reporté		9 008,01	9 008,01
	Résultat			9 008,01
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2025			0,00
	Résultat antérieur reporté	840,07		-840,07
	Résultat			-840,07
<b>Résultat Cumulé 2025</b>		<b>840,07</b>	<b>9 008,01</b>	<b>8 167,94</b>

**Adopté par seize voix pour (le Maire s'est retiré au moment du vote), une voix contre (Sylvie Thourault) et une abstention**

## 11 -Application de la fongibilité des crédits pour 2026

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies, offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, qui précise : « dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

- Comme chaque année, le conseil doit autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

**Adopté par dix-sept voix pour, une voix contre (Sylvie Thourault) et une abstention**

## 12 -Etat annuel des indemnités des élus pour 2025

Le conseil est invité à prendre connaissance des indemnités des élus versées en 2025, comme suit :

	Fonction	Indemnités 2025
BARRIER Patrice	Maire	21 950, 16 €
BARRERE Céline	Adjoint	8 138,88 €
GA Thierry	Adjoint	8 138,88 €
ROULLE Annie	Adjointe	8 138,88 €
TIAFFAY Patrice	Adjoint	8 138,88 €
VIELLARD Vincent	Adjoint	8 138,88 €

## 13 -Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2026

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales, il est proposé cette année de ne pas bouger les taux votés en 2025, et de fixer les taux comme suit :

taxe foncière sur les propriétés bâties TFB	38.83 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties TFNB	11.14 %
taxe d'habitation sur les résidences secondaires THRS	12.53 %

Adopté par dix-huit voix pour, et une abstention

## ➤ 14 -Numérotation d'immeuble

Suite à la demande de M. LECANTE Romain qui fait construire une maison individuelle sur la parcelle AL 717,

Vu le permis de construire référencé : PC 0515622600001 déposé par M. LACANTE Romain,

Considérant la nécessité de numéroter la parcelle cadastrée AL 717, et afin d'éviter toute erreur d'adressage et faciliter les livraisons,

Le conseil propose d'attribuer le **N° 12 Chemin Thomas Bas** à la parcelle cadastrée AL 717

Adopté par dix-neuf voix pour

### III- GRAND REIMS

Pas de réunion depuis le dernier conseil municipal.

### IV - COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

Les réunions des comités consultatifs bâtiments, environnement et voirie portaient principalement sur les demandes budgétaires 2026.

### V – INFORMATIONS DIVERSES

-Présentation par le Maire de l'esquisse de la future caserne de pompiers à partir d'un power point réalisé par le Grand Reims.

Rappel des élections municipales le dimanche 15 mars 2026, deux listes sont en concurrence.

La séance d'installation du prochain conseil municipal devra se tenir entre le vendredi 20 et le dimanche 22 mars 2026, dans le cas d'un seul tour.

**Ensuite le Maire répond aux questions orales d'une élue.**

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19 H 15.

Mme GOMMENNE Catherine  
Secrétaire de séance



M. BARRIER Patrice,  
Maire



